

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 768

14 avril 2006

SOMMAIRE

Aden Invest S.A., Luxembourg	36862	Eastman Europe S.A., Strassen	36847
Aden Invest S.A.H., Luxembourg	36844	Euro Marine Services S.A., Luxembourg	36861
Aerorail Investments S.A., Luxembourg	36853	Everlux Maritima S.A.H., Luxembourg	36828
Altona Gestion S.A., Luxembourg	36837	FDH Patrimoine, Sicav, Luxembourg	36855
Amad Holding S.A., Luxembourg	36850	Ficomat S.A., Luxembourg	36818
Amarilys Holding S.A., Luxembourg	36862	Fiduciaire Luxembourg Paris Genève, S.à r.l., Lu- xembourg	36836
Ameta Advice Service S.A., Luxembourg	36820	Financière Cristal S.A., Luxembourg	36854
Anosoc S.A.H., Luxembourg	36845	Findexa Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	36834
Apaj Holding S.A., Luxembourg	36823	Finlux Holding - Compagnie Luxembourgeoise de Finance et de Gestion S.A.H., Luxembourg	36838
Argent Gestion S.A., Luxembourg	36818	Fortis L FoF, Sicav, Luxembourg	36863
Argolin S.A., Strassen	36861	Fredifra S.A.H., Luxembourg	36856
Asia Pacific Performance, Sicav, Luxembourg	36864	Fructilux, Sicav, Luxembourg	36842
ancienne Alpine-Energie Luxembourg, S.à r.l., Foetz	36819	G.I. Beteiligung S.A., Luxembourg	36851
B.L.B. S.A.H., Luxembourg	36856	Gardenia Holding S.A., Luxembourg	36850
BB Bonds, Sicav, Luxembourg	36855	Grandex Promotion S.A.H., Luxembourg	36835
Beta Global, Sicav, Luxembourg	36840	Hatex S.A., Luxembourg	36838
Biocorp-Lux. S.A., Luxembourg	36830	Hiorts Finance S.A.H., Luxembourg	36845
Blamar S.A.H., Luxembourg	36827	Igia Consult S.A., Garnich	36828
Blemox S.A.H., Strassen	36861	Igia Consult S.A., Garnich	36829
(Le) Bois du Breuil S.A., Luxembourg	36844	Immocris, S.à r.l., Luxembourg	36833
Bois La Dame S.A., Luxembourg	36852	International de Desarrollos Portuarios (I.D.P.), S.à r.l., Luxembourg	36832
Boobsy Corp. S.A., Luxembourg	36839	International Financing Partners S.A.H., Luxem- bourg	36855
Bull Fund, Sicav, Luxembourg	36845	Lavande S.A.H., Luxembourg	36849
C.R.B. Holding S.A., Luxembourg	36840	Lumière Holding S.A., Luxembourg	36843
C.R.G. S.A., Capellen	36852	Magenta International S.A., Luxembourg	36840
CB Accent Lux, Sicav, Luxembourg	36864	MainFirst, Sicav, Luxembourg	36863
Ciments Français International S.A., Luxem- bourg	36826	Maldivina S.A.H., Luxembourg	36856
Clamart International S.A.H., Luxembourg	36836	Mandorlo Investment, GmbH, Luxembourg	36819
Cnig S.A., Luxembourg	36835	Mandorlo Investment, GmbH, Luxembourg	36819
Codipart S.A.H., Luxembourg	36844	Massena Holding S.A., Luxembourg	36847
Cofiso S.A., Luxembourg	36834	Medit I.C. Luxembourg S.A., Luxembourg	36828
Compagnie Financière de la Madelaine S.A.H., Lu- xembourg	36860	Mendes International S.A., Luxembourg	36835
Dexia Bonds, Sicav, Luxembourg	36850	Merck-Finanz AG, Luxembourg	36849
Diamantin S.A., Luxembourg	36837	Merlaux S.A., Luxembourg	36848
Dwilling Investments S.A., Luxembourg	36824	Mine Holding S.A., Luxembourg	36829
E-Marketing Europe, S.à r.l., Luxembourg	36833	Mineral Futures S.A.H., Luxembourg	36852
E.I.I.C. S.A., Luxembourg	36837		

Montana (Luxembourg) S.A., Luxembourg	36841	Sebas S.A., Luxembourg	36846
Multi Opportunity Sicav, Luxembourg	36853	Sipam Participations S.A., Luxembourg	36843
Murilux Holding S.A., Luxembourg	36841	Sipila Holding S.A., Luxembourg	36839
Netrimo Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxem- bourg	36854	Sliver S.A., Luxembourg	36838
Nextra International Sicav, Luxembourg	36862	Société Hôtelière de la Pétrusse S.A., Luxem- bourg	36835
Noema Holding S.A., Luxembourg	36835	Sofimat S.A.H., Luxembourg	36841
Noy Holding S.A., Luxembourg	36857	Solisto S.A., Luxembourg	36841
Oikopolis, S.à r.l., Munsbach	36826	Standall Holding S.A., Luxembourg	36862
Orcigest S.A.H., Luxembourg	36857	Standard International Holdings S.A., Luxem- bourg	36848
Orco Property Group S.A., Luxembourg	36858	Sungard Systems Luxembourg S.A., Luxembourg- Findel	36822
Orco Property Group S.A., Luxembourg	36859	Sydil Financial S.A.H., Luxembourg	36839
PanAlpina Sicav, Luxembourg	36846	T.M.H. Web Invest S.A., Luxembourg	36854
Panlip Holding S.A., Luxembourg	36848	Tirsa S.A.H., Luxembourg	36823
Parteurosa Holding S.A., Luxembourg	36844	Tirsa S.A.H., Luxembourg	36823
Patri S.A., Luxembourg	36838	Tirsa S.A.H., Luxembourg	36823
Paveca S.A.H., Luxembourg	36836	Tocqueville Finance S.A.H., Luxembourg	36842
Platanes S.A.H., Luxembourg	36849	Toy Holding S.A., Luxembourg	36857
Pleimont Participations Holding S.A., Luxem- bourg	36847	Troimats S.A., Luxembourg	36839
Postbank Dynamik	36836	Uniwell S.A., Luxembourg	36853
Quairos S.A., Luxembourg	36849	Vador S.A., Luxembourg	36842
Red Flag Participations S.A., Luxembourg	36827	Varsopar S.A., Luxembourg	36848
Revedaflo S.A.H., Luxembourg	36856	Voronet S.A., Luxembourg	36843
Saint Charles Consulting S.A., Luxembourg	36834	Zandoli Holding S.A., Luxembourg	36843
Sanapharm Investments S.A., Luxembourg	36852		
Scabieuse Holding S.A., Luxembourg	36845		

ARGENT GESTION S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 8, place F.-J. Dargent.

R. C. Luxembourg B 113.369.

EXTRAIT

En date du 13 janvier 2006, le conseil d'administration de la Société a décidé, à l'unanimité, et en conformité avec les articles 2 et 7 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société au 8, place F.-J. Dargent, L-1413 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ARGENT GESTION S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05333. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008149.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

FICOMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 34.697.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 8 novembre 2005

Le siège social est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Réviseurs d'entreprises

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05436. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008129.3/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

MANDORLO INVESTMENT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 58.980.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 avril 1997, acte publié au Mémorial C n° 409 du 29 juillet 1997, modifiée par-devant M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, (agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Jean Seckler), en date du 6 juin 2001, acte publié au Mémorial C n° 1194 du 19 décembre 2001, modifiée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 mars 2004, acte publié au Mémorial C n° 499 du 12 mai 2004.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANDORLO INVESTMENT, GmbH

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(007493.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

MANDORLO INVESTMENT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 58.980.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 avril 1997, acte publié au Mémorial C n° 409 du 29 juillet 1997, modifiée par-devant M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, (agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Jean Seckler), en date du 6 juin 2001, acte publié au Mémorial C n° 1194 du 19 décembre 2001, modifiée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 mars 2004, acte publié au Mémorial C n° 499 du 12 mai 2004.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANDORLO INVESTMENT, GmbH

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(007495.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

**ancienne ALPINE-ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. ALPINE-ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Gesellschaftssitz: L-3895 Foetz, 4, rue des Artisans.

H. R. Luxemburg B 15.789.

Im Jahre zwei tausend und fünf, den ein und zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft ALPINE-ENERGIE HOLDING AG, mit Sitz in D-88400 Biberach/Riss, Wolfentalstrasse 29, (Bundesrepublik Deutschland), eingetragen im Handelsregister von Biberach an der Riss unter der Nummer HRP 1576, hier vertreten durch Herrn Arsène Bourkel, ingénieur technicien, wohnhaft in F-57100 Thionville, 22, rue Aimé de Lemud (Frankreich), auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Komparanten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparanten, vertreten wie hienvor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Pass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ALPINE-ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l., mit Sitz in L-3895 Foetz, 4, rue des Artisans, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 15.789, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Marc Elter, Notar mit dem damaligen Amtssitz in Junglinster, am 16. März 1978, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 101 vom 17. Mai 1978,

dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Marc Elter am 20. Oktober 1983, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 351 vom 30. November 1983,

dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Frank Baden, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 14. April 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 257 vom 14. September 1989,

und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäss Urkunden aufgenommen durch den instrumentierenden Notar:

- am 27. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 743 vom 10. September 2001, enthaltend Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in kom@ENERGIE, S.à r.l.;

- am 7. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1076 vom 28. November 2001, enthaltend Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in ALPINE@ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l.;

- am 10. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 197 vom 17. Februar 2004, enthaltend Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in ALPINE-ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l.;
 - am 7. Juli 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 943 vom 22. September 2004;
 - am 31. Januar 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 628 vom 29. Juni 2005.
- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ALPINE-ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l. zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht, den von ihr gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie hiavor erwähnt, beschliesst die Gesellschaftsbezeichnung in ancienne ALPINE-ENERGIE LUXEMBOURG umzuwandeln und dementsprechend Artikel 1 des Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung ancienne ALPINE-ENERGIE LUXEMBOURG.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sieben hundert Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Bourkel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2005, vol. 535, fol. 19, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 24. Januar 2006.

J. Seckler.

(010145/231/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

AMETA ADVICE SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 113.668.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques);

2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, impasse Alferweiher,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AMETA ADVICE SERVICE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent dix mille euros (110.000,- EUR), divisé en cent dix (110) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., prédésignée, cinquante-cinq actions	55
2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., prédésignée, cinquante-cinq actions.	55
Total: cent dix actions	110

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent dix mille euros (110.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de deux mille cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf;
 - Monsieur David De Marco, directeur, né à Curepipe (Ile Maurice), le 15 mars 1965, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf;
 - Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:
 - Monsieur Olivier Dorier, employé privé, né à Saint-Remy/Saône et Loire (France), le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
- 5.- Le siège social est fixé à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 janvier 2006, vol. 535, fol. 32, case 11. – Reçu 1.100 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2006.

J. Seckler.

(010192/231/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

SUNGARD SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Luxembourg-Findel, 7, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 73.778.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société du 15 décembre 2005

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue le 15 décembre 2005 a renouvelé les mandats respectifs des administrateurs de la Société pour une période devant expirer après l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Le conseil d'administration de la Société est actuellement composé comme suit:

- M. John Schroeder;
- M. Harold Finders;
- M. Alain Bourdin;
- M. Michael J. Ruane;
- M. Max J. Broedlow; et
- M. Bernard Hure.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

SUNGARD SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007684.3/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

APAJ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 61.392.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 février 2005 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance lors de cette assemblée.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie ainsi que de COSAFIN S.A.

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 30 novembre 2005.

- Par ailleurs, l'Assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 30 novembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007663.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

TIRSA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 59.604.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04643, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour TIRSA S.A.

H. de Graaf

Administrateur

(008005.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

TIRSA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 59.604.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04644, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour TIRSA S.A.

H. de Graaf

Administrateur

(008003.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

TIRSA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 59.604.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04646, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour TIRSA S.A.

H. de Graaf

Administrateur

(007998.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

DWILLING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 113.677.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques);

2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DWILLING INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., prédésignée cent cinquante-cinq actions.	155
2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., prédésignée cent cinquante-cinq actions.	155
Total: trois cent dix actions.	<u>310</u>

Les actions ont été libérées en numéraire à concurrence d'un montant de quinze mille euros (15.000,- EUR), de sorte que cette somme est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf;
 - Monsieur David De Marco, directeur, né à Curepipe (Ile Maurice), le 15 mars 1965, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf;
 - Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:
 - Monsieur Olivier Dorier, employé privé, né à Saint-Rémy/Saône et Loire (France), le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
- 5.- Le siège social est fixé à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 janvier 2006, vol. 535, fol. 34, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2006.

J. Seckler.

(010206/231/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

CIMENTS FRANÇAIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 46.270.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue le 27 décembre 2005 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance lors de la présente assemblée.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de M. Jean-Paul Meric, Président Administrateur-Délégué, de CIMENTS FRANÇAIS, représentée par Yves-René Nanot et de COFIPAR, représentée par Michel Lefebvre, Administrateurs et de Monsieur Philippe Marchat, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007665.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

**OIKOPOLIS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. OEKimmO, G.m.b.H.).**

Gesellschaftssitz: Munsbach.

H. R. Luxemburg B 62.528.

—
Im Jahre zwei tausend fünf, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung OEKimmO, GmbH, mit Sitz in Munsbach, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 62.528 gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 19. Dezember 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 243 vom 15. April 1998, Seite 11633, deren Satzung ein letztes Mal abgeändert wurde gemäss Gesellschafterbeschluss vom 21. Mai 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1241 vom 23. August 2002.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Änder Schanck, technischer Ingenieur, wohnhaft in Hupperdange.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Roland Majerus, Ingénieur-Technicien, wohnhaft in Helmsange.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Claude Uhres, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Anteilhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Anteile sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Anteilhabern oder deren Bevollmächtigten, das Versammlungsbüro und den unterzeichneten Notar, aufgeführt.

Die Anwesenheitsliste wurde durch den Stimmzähler geprüft.

Die Vollmachten der vertretenen Anteilhaber, werden, nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung durch die Parteien und den instrumentierenden Notar, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

II.- Die gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen durch Vorladung, mit der hiernach angegebenen Tagesordnung.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1.- Abänderung der Firmenbezeichnung von OEKimmO, GmbH in OIKOPOLIS, S.à r.l.

2.- Abänderung von Artikel 3 der Satzung.

VI.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von 274 Anteilen, 262 Anteile anwesend oder vertreten sind.

Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Firmenbezeichnung von OEKimmO, GmbH in OIKOPOLIS, S.à r.l. umzuändern.

Zweiter Beschluss

Demzufolge beschliessen die Gesellschafter Artikel 3 der Satzung wie folgt umzuändern:

«**Art 3.** Die Gesellschaft trägt den Firmennamen OIKOPOLIS, S.à r.l.»

Alle Beschlüsse wurden einzeln und einstimmig gefasst.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf ungefähr achthundert Euro (EUR 800,-) abgeschätzt.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Ä. Schanck, R. Majerus, C. Uhres, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 23. Januar 2006.

P. Bettingen.

(010362/202/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

BLAMAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 62.980.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 3 juin 2005 à 15.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie et de COSAFIN S.A., pour une nouvelle période, leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A., Clémency, pour une nouvelle période, son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005.

Extrait sincère et conforme

BLAMAR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007668.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

RED FLAG PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 102.274.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(007972.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

36828

MEDIT I.C. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 86.475.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 17 janvier 2006, réf. DSO-BM00181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 20 janvier 2006.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(007918.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

EVERLUX MARITIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 34.859.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 5 janvier 2006

Le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour EVERLUX MARITIMA S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04397. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007963.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

IGIA CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8355 Garnich, 2, rue Nic Arend.
R. C. Luxembourg B 93.129.

L'an deux mille six, le treize janvier.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IGIA CONSULT S.A., avec siège social à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 570 du 24 mai 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 93.129.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Madame Muriel Cady, employée privée, demeurant à Battincourt (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Lesire, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-8355 Garnich, 2, rue Nic Arend, et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

2. Démission des administrateurs actuels.

3. Nomination de nouveaux administrateurs.

4. Démission de l'administrateur-délégué et nomination d'un nouvel administrateur-délégué.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-8355 Garnich, 2, rue Nic Arend, et de modifier, par conséquent, le deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Garnich.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs actuels, à savoir:

- AUDICO INTERNATIONAL S.A., société anonyme, avec siège social à L-8064 Bertrange, 1, cité Millewee,
- MAYA INVEST LTD, avec siège social JE2 3NT Saint-Hélier (Jersey), 3rd Floor, Conway House, 7-9 Conway Street,
- SCOTMARSH FOUNDATION LLC, société de droit de l'Etat américain de Maryland (Etats-Unis d'Amérique), avec siège social à 21201 Baltimore, Maryland (Etats-Unis d'Amérique), 254 West Chase Street,

et de leur donner décharge pleine et entière.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- a) Monsieur Joris Ghysaert, indépendant, né à Merksem (Belgique), le 29 mars 1962, demeurant à L-8355 Garnich, 2, rue Nic Arend,
- b) Madame Vera Geeraerts, employée, née à Wilrijk (Belgique), le 23 novembre 1954, demeurant à B-2640 Mortsel, 180/17 Deurnestraat,
- c) Monsieur Edward Verhaeren, indépendant, né à Anvers (Belgique), le 17 avril 1948, demeurant à B-2640 Mortsel, 180/17 Deurnestraat.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille onze.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la société anonyme AUDICO INTERNATIONAL S.A., pré-nommée, de sa fonction d'administrateur-délégué, et de lui donner décharge pleine et entière.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer en son remplacement:

Monsieur Joris Ghysaert, pré-nommé.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille onze.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Voet, M. Cady, L. Lesire, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, vol. 152S, fol. 4, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006. E. Schlessler.
(010409/227/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

IGIA CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8355 Garnich, 2, rue Nic Arend.

R. C. Luxembourg B 93.129.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006. E. Schlessler.
(010410/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

MINE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 76.332.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04623, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour MINE HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(007990.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

BIOCORP-LUX. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 113.689.

STATUTS

L'an deux mille six, le douze janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

1. ENGINEERING INVESTMENT LIMITED, avec siège social à Victoria, Mahe, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Suite 13, inscrite au Registre IBC 01667, représentée par Monsieur Philippe Marchal ci-après dénommé, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 12 janvier 2006;

2. Monsieur Philippe Marchal, juriste, demeurant à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BIOCORP-LUX. S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la vente en gros et au détail de matériel médical ainsi que la conception et la fabrication d'implants.

La société pourra également exercer une activité de commissionnaire en matière commerciale.

La société pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'acquisition par voie d'achat, de souscription et la réalisation par voie de vente ou d'échange, de tous titres, actions, obligations, et billets à ordre et autres garanties de tous genre, ainsi que l'administration et la gestion de leurs portefeuilles.

La société pourra notamment participer à la création et/ou au développement dans toutes entreprises commerciales, industrielles et financières et pourra accorder à ces dernières son aide par voie de prêt, garanties ou par d'autres voies.

La société pourra emprunter pour acquérir tous titres et actions. En général, elle pourra contrôler et réaliser toutes opérations qui s'avéreront nécessaires à l'accomplissement de son objet social sans pour autant être soumise à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés à participation financière.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille (32.000,-) euros représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent (100,- EUR) euros chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

La société a un capital autorisé d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,- EUR) euros chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission pour porter le capital de la société au montant total du capital autorisé en tout ou en partie et en temps qu'il appartiendra tel qu'il le déterminera et à accepter les souscriptions pour de telles actions endéans la période déterminée par l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La période ou l'étendue de ce pouvoir pourront être élargies suivant résolution des actionnaires en assemblée générale.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 17 mars de chaque année à 14.00 heures et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2006.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1) ENGINEERING INVESTMENT LIMITED, préqualifiée	31.000,-	7.750,-	310
2) Philippe Marchal, prénommé	1.000,-	250,-	10
Total:	32.000,-	8.000,-	320

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de huit mille euros (8.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:
 - a) ENGINEERING INVESTMENT LIMITED, préqualifiée;
 - b) Madame Karine Bicard, juriste, née à F-Metz, le 8 mai 1969, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie;
 - c) Monsieur Philippe Marchal, juriste, né à F-Metz, le 13 mai 1970, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2007: la société à responsabilité limitée GEFCO AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 64.276.
4. Le siège social de la société est fixé à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Marchal, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 18 janvier 2006, vol. 469, fol. 93, case 6. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 janvier 2006.

M. Schaeffer.

(010496/5770/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

INTERNACIONAL DE DESAROLLOS PORTUARIOS (I.D.P.), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 106.109.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme PROGOSA S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 87.336,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs à savoir:

- Monsieur Alexandre Taskiran, employé privé, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter et

- Monsieur Xavier Fabry, juriste, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, représenté par Monsieur Alexandre Taskiran, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée INTERNACIONAL DE DESAROLLOS PORTUARIOS (I.D.P.), S.à r.l., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 106.109, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 603 du 22 juin 2005,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante constate qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé la société anonyme PROGOSA SHIPPING INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.621, a cédé 1.000 (mille) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune dans la prédite société INTERNACIONAL DE DESAROLLOS PORTUARIOS (I.D.P.), S.à r.l. à la société anonyme PROGOSA S.A., prédésignée.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales sont détenues par la société anonyme PROGOSA S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 87.336.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Taskiran, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2006, vol. 535, fol. 25, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 janvier 2006.

J. Seckler.

(010631/231/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

IMMOCRIS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 72.711.

Extrait des décisions de l'associée unique en date du 6 janvier 2006

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour IMMOCRIS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007966.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

E-MARKETING EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1323 Luxembourg, 12, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 103.967.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04333, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour la société

Signature

(007974.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

36834

COFISO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 110.557.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 janvier 2006 que:

i) Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, Monsieur Andrea de Maria, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg et Mademoiselle Annalisa Ciampoli employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Madame Gabrielle Schneider et Monsieur Gabriele Bravi, démissionnaires.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2009.

ii) MAYFAR TRUST, S.à r.l., ayant son siège au 54, avenue pasteur à L-2310 Luxembourg a été nommée Commissaire en remplacement de Monsieur Pierre Schmit démissionnaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2009.

iii) Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03929. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008123.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

FINDEXA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 68.769.600.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.546.

—
EXTRAIT

Le 14 décembre 2005, M. Gérard Becquer, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg a été nommé gérant de la société FINDEXA LUXEMBOURG, S.à r.l. en remplacement de Mme Delphine André, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008141.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

SAINT CHARLES CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 94.037.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 janvier 2006

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 janvier 2006, il résulte des résolutions prises que:

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission du poste d'administrateur et administrateur-délégué de M. Jean Naveaux, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue, demeurant à B-6761 Latour, rue du 24 Août, 47.

L'Assemblée Générale décide d'accepter la nomination au poste d'administrateur et administrateur-délégué M. Alexandre Claessens, né le 17 décembre 1951 à Wilrijk, demeurant à GB-WC1N-3XX London, Old Gloucester Str, 27.

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission du poste d'administrateur de la société KETTY WORLDWIDE S.A. ayant son siège sociale à R.G. Hodge Plaza, Upper Main Street, Whickhams Cay, 1, Tortola, BVI, IBC N° 526552.

L'Assemblée Générale décide d'accepter la nomination au poste d'administrateur de la société OCEAN LINE ENTERPRISES LTD, ayant son siège social à Hong Kong Wanchai, Hennessy Road, RM 1204, Registre N° 567256.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, réf. LSO-BM06552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009465.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

MENDES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.272.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(007978.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

NOEMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.069.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(007979.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

CNIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 102.307.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

BANCA NAZIONALE DEL LAVORO INTERNATIONAL, Société Anonyme

Le Domiciliataire

Signatures

(007980.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

GRANDEX PROMOTION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 33.875.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04637, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour GRANDEX PROMOTION S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(007992.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

SOCIETE HOTELIERE DE LA PETRUSSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 74.932.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40136 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

J. Elvinger

Notaire

(008022.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

CLAMART INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 33.062.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04640, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour CLAMART INTERNATIONAL S.A.

R. Hovenier

Administrateur-Président

(007995.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 84.426.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour la société

Signature

(008162.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

POSTBANK DYNAMIK, Fonds Commun de Placement.

Mitteilung an die Anteilhaber der Teilfonds POSTBANK DYNAMIK GLOBAL und POSTBANK DYNAMIK SELECT

Die Verwaltungsgesellschaft des Investmentfonds Luxemburger Rechts POSTBANK DYNAMIK, («Fonds commun de placement à compartiments multiples», ein Umbrellafonds mit mehreren Teilfonds gemäß Art. 133 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen), die DEUTSCHE POSTBANK ASSET MANAGEMENT S.A., hat mit Zustimmung der Depotbank, der DEUTSCHEN POSTBANK INTERNATIONAL S.A., folgende Änderung bezüglich des vorerwähnten Investmentfonds beschlossen:

Aus wirtschaftlichen Gründen und im Interesse der Anteilhaber der Teilfonds POSTBANK DYNAMIK GLOBAL und POSTBANK DYNAMIK SELECT werden gemäß den Bestimmungen des Art. 16 Absatz 4 des Verwaltungsreglements am 22. Mai 2006 die Teilfonds POSTBANK DYNAMIK GLOBAL und POSTBANK DYNAMIK SELECT auf den Teilfonds POSTBANK DYNAMIK VISION verschmolzen.

Die einzubringenden Teilfonds POSTBANK DYNAMIK GLOBAL und POSTBANK DYNAMIK SELECT und der aufnehmende Teilfonds POSTBANK DYNAMIK VISION sind Teilfonds des Investmentfonds Luxemburger Rechts POSTBANK DYNAMIK.

Munsbach/Luxemburg, im April 2006.

DEUTSCHE POSTBANK ASSET MANAGEMENT S.A. / DEUTSCHE POSTBANK INT. S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

(01638/1006/20)

PAVECA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 21.548.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2006 à 14.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (00135/660/14)

Pour le Conseil d'Administration.

ALTONA GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 80.462.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Ratification de la cooptation de deux nouveaux Administrateurs.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (01152/000/18)

Le Conseil d'Administration.

DIAMANTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.038.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2006 à 17.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

I (01156/000/15)

Le Conseil d'Administration.

E.I.I.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 90.524.

Messieurs les Actionnaires de la société E.I.I.C. S.A. (la «Société») sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

de la Société qui se tiendra le mardi, 2 mai 2006 à 10.00 heures au siège social de la Société (ou à toute prorogation si elle ne pouvait avoir lieu à la date prévue) afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire-aux-comptes portant sur l'exercice au 31 décembre 2004.
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge par votes spéciaux aux administrateurs et commissaire-aux-comptes pour l'exercice au 31 décembre 2004.
5. Divers.

Les décisions prises par l'Assemblée Générale sur les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum et sont prises à la simple majorité des voix des actions présentes ou représentées à l'Assemblée Générale. Chaque action donne droit à une voix.

Tout propriétaire d'actions au porteur désirant voter à l'Assemblée Générale devra déposer ses actions avant le jeudi, 27 avril 2006 au siège social de la Société. Ces actions resteront bloquées jusqu'au lendemain de l'Assemblée Générale.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent être présents en personne ou par mandataire à l'Assemblée Générale. Des procurations seront envoyées aux propriétaires d'actions nominatives qui peuvent se faire représenter. Les actionnaires ne pouvant assister à l'Assemblée Générale sont invités à faire parvenir les procurations concernées dûment remplies au siège social de la Société avant le jeudi, 27 avril 2006.

I (01551/651/28)

Le Conseil d'Administration.

36838

SLIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.782.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

I (01157/000/15)

Le Conseil d'Administration.

HATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.102.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 16.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Ratification de la cooptation des trois nouveaux Administrateurs.
5. Divers.

I (01158/000/16)

Le Conseil d'Administration.

**FINLUX HOLDING - COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE FINANCE ET DE GESTION S.A.H.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 12.869.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

I (01241/000/16)

Le Conseil d'Administration.

PATRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 67.161.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2006 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination d'un administrateur supplémentaire;
2. Rémunération des administrateurs;
3. Divers.

I (01426/581/13)

36839

SYDIL FINANCIAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 55.615.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mai 2006 à 14.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (01328/045/17)

Le Conseil d'Administration.

TROIMATS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 106.601.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 mai 2006 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (01327/045/16)

Le Conseil d'Administration.

SIPILA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 90.864.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

I (01350/000/15)

Le Conseil d'Administration.

BOOBSY CORP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 70.903.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mai 2006 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;

- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (01353/000/17)

Le Conseil d'Administration.

MAGENTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 66.240.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (01348/000/16)

Le Conseil d'Administration.

C.R.B. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 44.445.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2005.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

I (01349/000/17)

Le Conseil d'Administration.

BETA GLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 49.038.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le mardi 2 mai 2006 à 12.00 heures, à la FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, 16, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
2. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
3. Nominations statutaires;
4. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée, aux guichets de l'agent chargé du service financier, tel que mentionné dans le prospectus.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

I (01637/584/21)

Le Conseil d'Administration.

36841

MURILUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 72.365.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2006 à 13.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

I (01351/000/16)

Le Conseil d'Administration.

SOLISTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 90.863.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2006 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

I (01353/000/15)

Le Conseil d'Administration.

SOFIMAT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 43.548.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2005.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

I (01352/000/17)

Le Conseil d'Administration.

MONTANA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.309.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 mai 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,

- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01425/755/18)

Le Conseil d'Administration.

TOCQUEVILLE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.783.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

I (01354/000/15)

Le Conseil d'Administration.

VADOR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 90.862.

The Shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on May 3, 2006 at 11.00 o'clock

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2005 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2005.
4. Miscellaneous.

I (01355/000/15)

The Board of Directors.

FRUCTILUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 26.728.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui se tiendra au siège social, 51, avenue J.F. Kennedy, en date du 28 avril 2006 à 11.00 heures, et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et lecture du Rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Examen et approbation du bilan et du compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Affectation des résultats
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises
4. Elections statutaires
5. Divers.

L'Assemblée Générale délibérera valablement quel que soit le quorum représenté. Les résolutions devront réunir la moitié au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de NATEXIS PRIVATE BANKING LUXEMBOURG S.A., 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

I (01698/755/23)

Le Conseil d'Administration.

36843

ZANDOLI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 90.860.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

I (01356/000/15)

Le Conseil d'Administration.

VORONET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 101.516.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

I (01357/000/15)

Le Conseil d'Administration.

LUMIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 33, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 60.352.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2005.
4. Ratification de la cooptation des deux nouveaux Administrateurs.
5. Divers.

I (01358/000/16)

Le Conseil d'Administration.

SIPAM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 13.937.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01496/696/14)

Le Conseil d'Administration.

36844

CODIPART S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 32.844.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

I (01359/000/15)

Le Conseil d'Administration.

LE BOIS DU BREUIL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.452.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 décembre 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

I (01360/000/16)

Le Conseil d'Administration.

ADEN INVEST S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 54.815.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 8 mai 2006 à 15.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Rapport du Commissaire à la liquidation, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01465/755/16)

Le liquidateur.

PARTEUROSA HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 16.362.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants.
2. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

I (01639/795/13)

Le Conseil d'Administration.

ANOSOC S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.107.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 2 mai 2006 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
 4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
 5. Divers.
- I (01361/000/16) Le Conseil d'Administration.
-

HIORTS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 37.600.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 2 mai 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
 4. Divers.
- I (01362/000/15) Le Conseil d'Administration.
-

SCABIEUSE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 90.859.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 3 mai 2006 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
 4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
 5. Divers.
- I (01365/000/16) Le Conseil d'Administration.
-

BULL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.
Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 91.846.

The Board of Directors convene the Shareholders to the
ANNUAL GENERAL MEETING
of Shareholders which will be held, at the registered Office of the Company, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
on May 3rd, 2006 at 11.00 a.m. with the following Agenda:

Agenda:

1. Review and approval of the Management Report of the Board of Directors and of the Report of the Authorised Independent Auditor.
2. Consideration and approval of the annual report and financial statements for the fiscal year ended 31st December 2005.
3. Allocation of the results for the fiscal year ended 31st December 2005.

4. Discharge of liabilities to be granted to the Directors and to the Authorised Independent Auditor for the fiscal year ended 31st December 2005.
5. Statutory appointments for the fiscal year ending on 31st December 2006.
6. Miscellaneous.

According with the Articles of Incorporation of the Sicav and with the Luxembourg Law dated 10 August 1915, decisions on the Agenda will require no quorum and will be taken on a simple majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented.

TERMS AND CONDITIONS TO ATTEND THE MEETING

The Shareholders will be allowed to attend the Meeting by giving proof of their identity, provided that they have informed the company, at its registered office (4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / Administration BULL FUND), by May 2nd, 2006 at the latest of their intention to attend personally the Meeting. The Shareholders who could not attend personally the Meeting can be represented by any person of their convenience or by proxy; in this respect, proxies will be available at the registered office of the company.

In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the company by May 2nd, 2006 at the latest.

The persons who will attend the Meeting, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board a blocked certificate of the Shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of:

In Luxembourg:

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

4, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Luxembourg

I (01699/755/38)

In Italy:

BANCA POPOLARE COMMERCIO & INDUSTRIA SPA

Via Moscovia, 33

20121 Milano

Italy

The Board of Directors.

SEBAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 87.141.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

I (01366/000/16)

Le Conseil d'Administration.

PanAlpina SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

H. R. Luxemburg B 62.625.

Der Verwaltungsrat lädt die Aktionäre zu der

JÄHRLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre ein, die am 3. Mai 2006 um 15.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, mit der folgenden Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und der Berichte der Wirtschaftsprüfer für die am 31. Dezember 2003, 2004 und 2005 beendeten Geschäftsjahre;
2. Genehmigung der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung für die am 31. Dezember 2003, 2004 und 2005 beendeten Geschäftsjahre;
3. Gewinnverwendung für die am 31. Dezember 2003, 2004 und 2005 beendeten Geschäftsjahre;
4. Entlastung des Verwaltungsrates und der Wirtschaftsprüfer für die am 31. Dezember 2003, 2004 und 2005 beendeten Geschäftsjahre;
5. Einsetzung und/oder Wiedereinsetzung des Verwaltungsrates und der Wirtschaftsprüfer für die am 31. Dezember 2004, 2005 und 2006 endenden Geschäftsjahre;
6. Verschiedenes.

In Übereinstimmung mit dem Gründungsvertrag der Gesellschaft und den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, benötigen die Entscheidungen der Versammlung nicht die absolute Mehrheit der Stimmen. Entscheidungen können durch einfache Mehrheit der anwesenden bzw. vertretenen Aktionäre getroffen werden.

Bedingungen zur Teilnahme an der Versammlung

Alle Aktionäre haben das Recht, an der Generalversammlung teilzunehmen, indem sie der Gesellschaft (4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / Administration PanAlpina SICAV) bis zum 28. April 2006 ihre Eigenschaft als Aktionär nachweisen und ihre Teilnahmeabsicht bestätigen. Jeder Aktionär hat die Möglichkeit, einer beliebigen Person eine Vollmacht zu erteilen, um sich auf der Versammlung vertreten zu lassen. In diesem Fall ist ein Vollmachtsvordruck am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Damit die Vollmacht berücksichtigt werden kann, muss sie ausgefüllt und unterschrieben bis spätestens zum 28. April 2006 am Sitz der Gesellschaft eingegangen sein.

Die Personen, die als Aktionäre oder als Bevollmächtigte an der Versammlung teilnehmen, müssen dem Vorsitzenden eine Bescheinigung der Blockierung der Anteile vorlegen, die sie persönlich oder aufgrund einer Vollmacht im Register einer Depotstelle oder im Register der SELLA BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, halten.

I (01697/755/36)

Der Verwaltungsrat.

MASSENA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 40.777.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

I (01363/000/15)

Le Conseil d'Administration.

PLEIMOUNT PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 38.163.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2006 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

I (01364/000/15)

Le Conseil d'Administration.

EASTMAN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 101.658.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le jeudi 4 mai 2006 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01524/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

36848

VAR SOPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 77.995.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

I (01367/000/15)

Le Conseil d'Administration.

PANLIP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.366.

The Shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on May 3, 2006 at 9.00 o'clock.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2005 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2005.
4. Despite a loss of more than 50% of the capital of the company the shareholders have voted the continuation of the company.
5. Miscellaneous.

I (01368/000/17)

The Board of Directors.

MERLAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.717.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme MERLAUX S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 2 mai 2006 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (01554/750/15)

Le Conseil d'Administration.

STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 39.445.

All Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held at the registered office in Luxembourg, on 5 May 2006 at 9.30 a.m.

Agenda:

1. report of the board of directors; report of the Statutory auditor; approval of the balance sheet and of the profit and loss account for the year ended 31 December 2005; approval of the consolidated accounts for the year ended 31 December 2005;
2. allocation of net results;

3. discharge to the Directors and the Statutory auditor with respect to the performance of their duties for the year ended 31 December 2005;

4. miscellaneous.

I (01433/000/17)

The Board of Directors.

MERCK-FINANZ AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 9.108.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 mai 2006 à 11.00 heures, au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2005;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nominations statutaires;
5. divers.

I (01432/000/15)

Le Conseil d'administration.

PLATANES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 28.389.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 5 mai 2006 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

I (01444/833/17)

Le Conseil d'administration.

QUAIROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 100.981.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme QUAIROS S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 2 mai 2006 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (01555/750/15)

Le Conseil d'Administration.

LAVANDE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 28.384.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 5 mai 2006 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

36850

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (01445/833/17)

Le Conseil d'administration.

GARDENIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 14.854.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 2 mai 2006 à 15 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01464/506/15)

Le Conseil d'Administration.

AMAD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 30.885.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 5 mai 2006 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

I (01466/657/17)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 30.659.

Les actionnaires de la SICAV sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 2 mai 2006, à 11.00 heures dans les locaux de DEXIA ASSET MANAGEMENT, 283, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Ajout d'un paragraphe supplémentaire à la fin de l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:
«Le conseil d'administration peut décider de la fusion d'un ou de plusieurs compartiments ou peut décider de liquider un ou plusieurs compartiments en annulant les actions concernées soit en remboursant aux actionnaires de ce(s) compartiment(s) la valeur nette d'inventaire totale des actions de ce(s) compartiment(s), sous déduction des frais de liquidation, soit en leur permettant le passage dans un autre compartiment de la Société, sans frais de conversion, et en leur attribuant ainsi de nouvelles actions à concurrence de leur participation précédente, sous déduction des frais de liquidation.
Le conseil d'administration peut également décider l'apport d'un ou de plusieurs compartiment(s) à un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois constitué conformément à la partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif ou à un autre organisme de placement collectif de droit étranger. De telles décisions du conseil d'administration peuvent découler de changements substantiels et défavorables dans la situation économique, politique et sociale dans les pays où, soit des in-

vestissements sont effectués, soit les actions des compartiments concernés sont distribués ou être prises si les actifs nets d'un compartiment ou d'une classe d'actions tombaient sous un certain seuil considéré par le conseil d'administration comme étant insuffisant pour que la gestion de ce compartiment ou cette classe d'actions puisse continuer à s'effectuer de manière efficiente. Le conseil d'administration peut par ailleurs décider à tout moment de procéder à la liquidation d'un compartiment ou d'une classe d'actions dans le cadre d'une rationalisation des produits offerts aux actionnaires.

En attendant qu'une fusion telle que précisée ci-avant puisse se réaliser, les actionnaires du ou des compartiment(s) devant être fusionné(s) peuvent demander le rachat de leurs actions, ce rachat étant effectué sans frais durant une période minimale de 1 mois à compter de la date de publication de la décision relative à la fusion.

Les mêmes règles sont d'application en cas de fusion avec un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois constitué conformément à la la partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif, sous réserve toutefois qu'en cas de fusion avec un tel organisme de placement collectif revêtant la forme juridique de fonds commun de placement, la décision ne liera que les actionnaires ayant voté en faveur de la fusion.

La décision relative à la fusion avec un autre organisme de placement collectif de droit étranger appartiendra aux actionnaires du ou des compartiment(s) devant être fusionné(s). Seuls les actionnaires ayant voté en faveur de la fusion seront liés par la décision y relative, les autres étant considérés comme ayant demandé le rachat de leurs actions.»

2. Ajout d'un nouveau paragraphe après le second paragraphe de l'article 22 des statuts qui aura la teneur suivante:
«Lorsque le conseil d'administration prendra la décision de fusionner un ou plusieurs compartiment(s) tel que prévu à l'Article six ci-dessus, tout actionnaire du ou des compartiment(s) concerné(s) conservera le droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société, qui les rachète sans frais, pendant une période minimale de 1 mois à compter de la date de publication de la décision relative à la fusion.»

3. Modification de l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société distribuera, dans le respect des prérogatives de l'assemblée générale, l'ensemble des revenus d'intérêts recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais qui s'y rapportent proportionnellement. Ces revenus d'intérêts constituent la composante d'intérêts définie ci-dessous.

Par composante d'intérêts, il y a lieu d'entendre la part des revenus de créances de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières provenant directement ou indirectement de paiement d'intérêts.

Par ailleurs, l'assemblée générale des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration, décidera pour chaque catégorie d'actions de distribution, de toutes autres distributions de revenus.

L'actif net de la Société pourra être distribué dans les limites de l'article 24 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif.

Les distributions seront payées aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration et dans la devise de la classe concernée. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs nécessaires pour distribuer durant l'exercice un ou des acomptes sur dividendes, selon la fréquence qu'il estimera adéquate.»

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit présente ou représentée à cette assemblée ; les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la SICAV au moins deux jours francs avant la tenue de l'assemblée.

L'actionnaire détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions au moins cinq jours francs avant la tenue de l'assemblée aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg I (01701/755/66)

Le Conseil d'Administration.

G.I. BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 55.517.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 2 mai 2006 à 18 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01467/506/15)

Le Conseil d'Administration.

SANAPHARM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 86.948.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002, 2003, 2004 et 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (01494/696/16)

Le Conseil d'Administration.

BOIS LA DAME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 98.569.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme BOIS LA DAME S.A., prédésignée, sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

de ladite société anonyme qui se tiendra exceptionnellement le mardi 2 mai 2006 à 14.00 heures au siège social sis à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- pouvoirs à donner
- questions diverses

I (01495/000/15)

Le Conseil d'Administration.

MINERAL FUTURES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.435.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme MINERAL FUTURES S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 2 mai 2006 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (01556/750/15)

Le Conseil d'Administration.

C.R.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8313 Capellen, 1A, rue Basse.
R. C. Luxembourg B 58.493.

ASSEMBLEE GENERALE

le 18 avril 2006, à 18.00 heures, au siège social.

Ordre du jour:

- Rapport C.A.
- Approbation comptes annuels.
- Affectation résultats.
- Décharge administrateurs.
- Divers.

II (01061/000/14)

AERORAIL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 86.116.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 2 mai 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01611/000/16)

Le Conseil d'Administration.

UNIWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.523.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 2 mai 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01610/000/16)

Le Conseil d'Administration.

MULTI OPPORTUNITY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 110.631.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on April 26, 2006 at 2.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and the Auditors.
2. Approval of the financial statements as of December 31, 2005.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditors in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended December 31, 2005.
5. Election and remuneration of the Members of the Board of Directors.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

Notes:

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the CUSTODIAN BANK, UBS (LUXEMBOURG) S.A. which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on April 21, 2006.
- by proxy by completing the form of proxy which will be made available to them against deposit of share certificates aforesaid. The proxies must be sent to UBS (LUXEMBOURG) S.A. and have to be in the possession of MULTI OPPORTUNITY SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on April 21, 2006.

Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

II (01088/755/29)

The Board of Directors.

NETRIMO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 44.241.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister aux

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mercredi 26 avril 2006 à 10.00 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2005,
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires,

L'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le mercredi 26 avril 2006 à 11.00 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

Pour assister ou être représentés à ces assemblées, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00815/755/25)

*Le Conseil d'Administration.***T.M.H. WEB INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 74.238.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 26 avril 2006 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00996/755/18)

*Le Conseil d'Administration.***FINANCIERE CRISTAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 20.500.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme FINANCIERE CRISTAL S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi, 24 avril 2006 à 12.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (01092/750/15)

Le Conseil d'Administration.

FDH PATRIMOINE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 107.998.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FDH PATRIMOINE à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 25 avril 2006 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels pour la période du 19 mai 2005 au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (00997/755/21)

*Le Conseil d'Administration.***INTERNATIONAL FINANCING PARTNERS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 48.973.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme INTERNATIONAL FINANCING PARTNERS S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi, 24 avril 2006 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (01093/750/16)

*Le Conseil d'Administration.***BB BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 45.617.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse le mardi 25 avril 2006 à 14.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005.
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (01295/584/23)

Le Conseil d'Administration.

36856

FREDIFRA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 59.523.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 24 avril 2006 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapports du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (01106/000/17)

Le Conseil d'administration.

REVEDAFLO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 51.340.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 24 avril 2006 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapports du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (01107/000/17)

Le Conseil d'administration.

B.L.B., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 55.340.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 25 avril 2006 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapports du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers.

II (01108/000/18)

Le Conseil d'administration.

MALDIVINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 84.104.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 26 avril 2006 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

36857

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (01109/000/17)

Le Conseil d'Administration.

TOY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 105.271.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 25 avril 2006 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nomination statutaires,
5. Divers.

II (01110/000/17)

Le Conseil d'Administration.

NOY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 105.270.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 25 avril 2006 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapports du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (01112/000/17)

Le Conseil d'administration.

ORCIGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 87.185.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 avril 2006 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (01271/045/16)

Le Conseil d'Administration.

ORCO PROPERTY GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 44.996.

Chers Actionnaires, vous êtes invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

(ci-après «l'Assemblée Générale Annuelle») qui se tiendra au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, le 27 avril 2006 à 14.00 heures aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises;
2. présentation et approbation des comptes consolidés et des comptes sociaux de ORCO PROPERTY GROUP pour l'exercice clos au 31 décembre 2005;
3. affectation du résultat;
4. dividende pour l'exercice clos au 31 décembre 2005:
Proposition d'attribuer un dividende de 80 centimes d'euros brut par action (ISIN LU0122624777) au titre de l'exercice 2005 payable au choix de l'actionnaire soit en numéraire soit en actions ORCO PROPERTY GROUP dont le prix sera égal à 90% de la moyenne des cours de clôture des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution soit le 27 avril 2006, diminué du montant brut du dividende soit 80 centimes d'euros. La date de détachement de coupon sera fixée au 28 avril 2006;
5. décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2005;
6. nominations statutaires;
7. autorisation de délégations de pouvoirs;
8. divers.

A compter du 13 avril 2006, les actionnaires pourront prendre connaissance au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg de l'ensemble des documents nécessaires à la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle, en conformité avec l'article 73 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Modes de participation à l'Assemblée Générale Annuelle:

- Les actionnaires détenant leurs actions auprès de EUROCLEAR qui souhaitent assister à l'Assemblée Générale Annuelle doivent notifier cette intention au plus tard le 20 avril 2006, selon le cas:
 - * auprès de NATEXIS BANQUES POPULAIRES, Service Assemblées, 10-12, rue des Roquemonts, F-14099 Caen, Cedex, en tant que mandataire du conseil d'administration;
 - * ou auprès de leur intermédiaire financier;
 - * ou directement auprès de la société.
- Les actionnaires détenant leurs actions auprès de EUROCLEAR et qui souhaitent se faire représenter à l'Assemblée Générale Annuelle peuvent le faire au moyen d'une procuration. Celle-ci doit parvenir à leur intermédiaire financier ou à NATEXIS BANQUES POPULAIRES, prénommée, selon le cas, au plus tard le 24 avril 2006. Le formulaire de procuration est disponible auprès de NATEXIS BANQUES POPULAIRES ou auprès de leur intermédiaire financier selon le cas, et également auprès de la société.

Paiement du dividende:

Les actionnaires sont invités à exprimer leur choix auprès de leur intermédiaire financier au plus tard le 12 mai 2006. NATEXIS BANQUES POPULAIRES centralise les options choisies par les actionnaires et en informe la société au plus tard le 24 mai 2006. Le dividende sera mis en paiement le 1^{er} juin 2006. Toutes les actions en circulation à la date de détachement du coupon auront droit au dividende. Les actions émises après la date de détachement du coupon n'auront plus droit au dividende 2005.

Seuil de détention:

Comme rappelé dans le communiqué de presse du 4 février 2005, disponible sur le site Internet à l'adresse suivante: www.orcogroup.com, tout actionnaire qui franchit l'un des seuils de détention du capital social suivant: 2,5%, 5%, 10%, 15%, 20%, 33%, 50% et 66%, a l'obligation de déclarer ledit franchissement dans les conditions déterminées par les statuts de la société. Les actionnaires qui n'ont pas informé la société du franchissement d'un des seuils précités aux conditions fixées par les statuts de la société, le cas échéant, ne pourront pas faire valoir leur droit de vote lors de l'Assemblée Générale Annuelle pour les actions qui dépassent le seuil. A titre d'information et à ce jour, trois actionnaires ont fait part à la société d'un taux de détention supérieur à 2,5%.

Les délibérations seront prises à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Notice is hereby given that an

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company (hereinafter «Annual General Meeting») will be held on April 27th, 2006 at 2.00 p.m. at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, and we would be grateful if you could attend the meeting.

Agenda:

1. presentation of the reports of the Board of Directors and of the statutory Auditor (Réviseur d'Entreprises);
2. presentation and approval of the consolidated accounts and annual accounts ending on December 31st, 2005;
3. allocation of the results;

4. dividend for the annual accounts ending on December 31st, 2005:

Proposition to allow a gross dividend of 0,80 EUR (ISIN LU0122624777) as for the financial year 2005 payable as per Shareholder's choice either in cash or in ORCO PROPERTY GROUP shares, which price will be equal to 90% of the average closing rate of the last twenty trading sessions before the day of the decision of allocation i.e. 27th April 2006, reduced by the gross amount of the dividend, that is 0,80 EUR. The coupons clipping date will be set on 28th April 2006;

5. discharge to be granted to the members of the Board of Directors and to the Statutory Auditor for the year ending on December 31st, 2005;
6. renewal of mandates;
7. approval of delegation of powers;
8. miscellaneous.

As from April 13th, 2006, the Shareholders may inspect at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, all the documents required for the Annual General Meeting in accordance Article 73 of the Commercial Companies Law 1915, as amended.

Participation modes to the Annual General Meeting:

- Shareholders holding their shares with EUROCLEAR and who wish to attend the Annual General Meeting will have to notify it at the latest on April 20th, 2006, to one of the following entities:
 - * NATEXIS BANQUES POPULAIRES, Service Assemblées, 10-12, rue des Roquemonts, F-14099 Caen, Cedex;
 - * or to their financial intermediary;
 - * or directly to the Company.
- Shareholders holding their shares with EUROCLEAR and who wish to be represented at the Annual General Meeting should provide the representative of their choice with proxy including their voting instructions. The proxy will have to reach their financial intermediary or NATEXIS BANQUES POPULAIRES, according to the circumstances, at the latest on April 24th, 2006. The proxy form will be available at the offices of NATEXIS BANQUES POPULAIRES and of the Company, or with their financial intermediary.

Payment of the dividend:

- Shareholders are invited to contact their financial intermediary to express their choice at the latest on May 12th, 2006. NATEXIS BANQUES POPULAIRES will collect all options taken by Shareholders and then inform the Company at the latest on May 24th, 2006. The dividend will be paid on June 1st, 2006. All shares issued until the day the coupons are detached will be entitled to the dividend payment for the year 2005, the shares issued after this day will not be entitled to the dividend payment for the year 2005.

Withholding threshold:

- As reminded in the press release of February 4th, 2005 available on the following Website address: www.orcogroup.com, Shareholders decided that any shareholder is under the obligation to immediately inform the Company in writing of the crossing either up or down of the thresholds set at 2,5%, 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33%, 50% and 66%. Shareholders who do not inform the Company will not be able to use their voting right on Annual General Meeting. For information and in this day, three shareholders informed the company about a withholding rate higher than 2,5%.

Decisions will be taken by a majority of Shareholders attending or being represented.

II (01142/1273/105)

The Board of Directors.

ORCO PROPERTY GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 44.996.

Chers Actionnaires, vous êtes invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(ci-après «l'Assemblée Générale Extraordinaire») qui se tiendra au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, le 27 avril 2006 à 14.30 heures par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Fixation du capital autorisé à EUR 100.000.000,-. Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé pendant une nouvelle durée de cinq ans, aux conditions et modalités qu'il fixera et notamment le pouvoir de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants;
2. Modification de l'article 5 alinéa 2 des statuts conçu comme suit:

«Le capital social de la société pourra être porté à cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) par la création et l'émission d'actions sans désignation de valeur nominale jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;
3. Divers.

Modes de participation à l'Assemblée Générale Extraordinaire:

- Les actionnaires détenant leurs actions auprès de EUROCLEAR qui souhaitent assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire doivent notifier cette intention au plus tard le 20 avril 2006, selon le cas:
 - * auprès de NATEXIS BANQUES POPULAIRES, Service Assemblées, 10-12, rue des Roquemonts, F-14099 Caen, Cedex, en tant que mandataire du conseil d'administration;

- * ou auprès de leur intermédiaire financier;
- * ou directement auprès de la société.
- Les actionnaires détenant leurs actions auprès de EUROCLEAR et qui souhaitent se faire représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire peuvent le faire au moyen d'une procuration. Celle-ci doit parvenir à leur intermédiaire financier ou à NATEXIS BANQUES POPULAIRES, prénommée, selon le cas, au plus tard le 24 avril 2006. Le formulaire de procuration est disponible auprès de NATEXIS BANQUES POPULAIRES ou auprès de leur intermédiaire financier, selon le cas, et également auprès de la société.

Seuil de détention:

Comme rappelé dans le communiqué de presse du 4 février 2005, disponible sur le site Internet à l'adresse suivante: www.orcogroup.com, tout actionnaire qui franchit l'un des seuils de détention du capital social suivant: 2,5%, 5%, 10%, 15%, 20%, 33%, 50% et 66%, a l'obligation de déclarer ledit franchissement dans les conditions déterminées par les statuts de la société. Les actionnaires qui n'ont pas informé la société du franchissement d'un des seuils précités aux conditions fixées par les statuts de la société, le cas échéant, ne pourront pas faire valoir leur droit de vote lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour les actions qui dépassent le seuil. A titre d'information et à ce jour, trois actionnaires ont fait part à la société d'un taux de détention supérieur à 2,5%.

Les délibérations ne seront prises que si la moitié au moins du capital social est représentée.

A défaut de quorum suffisant, une seconde assemblée sera convoquée.

Le Conseil d'Administration.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company (hereinafter «Extraordinary General Meeting») will be held before M^e Henri Hellinckx, notary, on *April 27th, 2006* at 2.30 p.m. at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, and we would be grateful if you could attend the meeting.

Agenda:

1. the authorized corporate capital is fixed at one hundred million euros (100,000,000.-). Approval to confer on the board of directors powers to proceed to capital increases within the framework of the authorized corporate capital throughout new five years, to the conditions and procedures which it will fix and in particular the capacity to suppress or limit the preferential subscription right of the existing shareholders;
2. modification of the article 5.2 of the by-laws as follows: «The corporate share capital may be increased to one hundred million euros (100,000,000.-) by the creation and the issue of new shares without par value, having the same right and advantages as the existing shares»;
3. miscellaneous.

Participation modes to the Extraordinary General Meeting:

- Shareholders holding their shares with EUROCLEAR who wish to attend the Extraordinary General Meeting will have to notify it at the latest on April 20th, 2006, to one of the following persons:
 - * NATEXIS BANQUES POPULAIRES, Service Assemblées, 10-12, rue des Roquemonts, F-14099 Caen, Cedex;
 - * or to their financial intermediary;
 - * or directly to the Company.
- Shareholders holding their shares with EUROCLEAR and who wish to be represented at the Annual General Meeting should provide the representative of their choice with proxy including their voting instructions. The proxy will have to reach their financial intermediary or NATEXIS BANQUES POPULAIRES, according to the circumstances, at the latest on April 24th, 2006. The proxy form will be available at the offices of NATEXIS BANQUES POPULAIRES and of the Company, or with their financial intermediary.

Withholding threshold:

- As reminded in the press release of February 4th, 2005 available on the following Website address: www.orcogroup.com, Shareholders decided that any shareholder is under the obligation to immediately inform the Company in writing of the crossing either up or down of the thresholds set at 2,5%, 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33%, 50% and 66%. Shareholders who do not inform the Company will not be able to use their voting right on Extraordinary General Meeting of Shareholders of the Company. For information and in this day, three shareholders informed the company about a withholding rate higher than 2,5%.

The assembly can validly deliberate only if half of the share capital is represented. Insofar as such quorum is not represented, a second Extraordinary General Meeting will be held.

II (01143/1273/78)

The Board of Directors.

COMPAGNIE FINANCIERE DE LA MADELAINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.511.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 27 avril 2006 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,

36861

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01231/755/18)

Le Conseil d'Administration.

BLEMOX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 10.528.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 25 avril 2006 à 11.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01232/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

ARGOLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.451.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 26 avril 2006 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01235/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

EURO MARINE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 81.718.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

qui aura lieu le 21 avril 2006 à 16.00 heures au siège social de la Société, 9, rue de St. Hubert à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire sur les Comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2005.
2. Approbation des Comptes annuels (Bilan et Comptes de Pertes & Profits) pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2005
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice écoulé.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour le Conseil d'Administration

F. Bracke

Administrateur-délégué

II (01245/000/21)

36862

AMARILYS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.089.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme AMARILYS HOLDING S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 25 avril 2006 à 9.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (01286/750/15)

Le Conseil d'Administration.

STANDALL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.346.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme STANDALL HOLDING S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 25 avril 2006 à 9.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (01287/750/15)

Le Conseil d'Administration.

ADEN INVEST S.A., Société Anonyme (en liquidation).
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 54.815.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 24 avril 2006 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport du liquidateur, Monsieur Pierre Schill,
- Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005,
- Quitus aux Administrateurs pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 21 février 2006,
- Nomination du commissaire à la liquidation, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01311/755/16)

Le liquidateur.

NEXTRA INTERNATIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.690.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 avril 2006 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Examen du rapport de gestion et du rapport des réviseurs pour l'exercice clos au 31 décembre 2005.
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2005.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs et aux réviseurs d'entreprise pour l'exécution de leur mandat.
5. Nominations statutaires.
6. Ratification des décisions prises par le Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.
7. Divers.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale auprès de :

Italie:

BANCA INTESA S.P.A., P.za della Scala, 6, I-20121 Milano, Financial Institutions, Ufficio Banca incaricata dei pagamenti
Luxembourg :

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg

II (01396/755/23)

Le Conseil d'Administration.

MainFirst, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

H. R. Luxembourg B 89.173.

Die Aktionäre von MainFirst, Société d'Investissement à Capital Variable (die «Gesellschaft») werden vom Verwaltungsrat der Gesellschaft eingeladen, an der

ORDENTLICHEN JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

teilzunehmen die am 27. April 2006 um 10.30 Uhr am Sitz der Gesellschaft in 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, stattfinden wird.

Tagesordnung:

1. Vorlage des Geschäftsberichts des Verwaltungsrats für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2005.
2. Vorlage des Berichts des Wirtschaftsprüfers.
3. Genehmigung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2005.
4. Gewinnverwendung.
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2005.
6. Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
7. Bestellung der Dirigeants (Geschäftsleiter).
8. Sonstiges.

Die in der Tagesordnung der Generalversammlung aufgeführten Beschlüsse erfordern kein besonderes Quorum und werden, falls sie von der Mehrzahl der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre getroffen werden, angenommen.

Die Besitzer von Inhaberaktien, die an der Generalversammlung teilnehmen oder vertreten werden möchten, werden gebeten Fortis Banque Luxembourg, Luxembourg darüber zu informieren und mindestens fünf Kalendertage vor dem 27. April 2006 ihre Aktien dort zu hinterlegen und die Sperrung dieser Aktien zu beantragen.

II (01395/755/26)

Der Verwaltungsrat.

Fortis L FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 63.266.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le mercredi 26 avril 2006 à 14.00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2005 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

II (01394/755/25)

Le Conseil d'Administration.

36864

CB ACCENT LUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.623.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de CB-ACCENT LUX SICAV qui se tiendra le 24 avril 2006 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
2. rapport du Réviseur d'entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
3. approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 et affectation des résultats;
4. décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises pour l'exécution de leur mandat;
5. nominations statutaires;
6. ratification des décisions prises par le Conseil jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2006;
7. divers.

Les actionnaires désirant assister à cette Assemblée devront déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée auprès de:

Pour le Luxembourg :

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21 Bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour la Suisse:

CORNÈR BANCA S.A., Via Canova, 16, CH-6901 Lugano

II (01393/755/23)

Le Conseil d'administration.

ASIA PACIFIC PERFORMANCE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 50.269.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 25 avril 2006 à 14.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005.
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (01296/584/22)

Le Conseil d'Administration.